

CHAMPION IRON 

CHAMPION IRON LIMITED

POLITIQUE FISCALE



Introduction

La politique fiscale de Champion Iron Limited (« Champion » ou la « Société ») adoptée par le conseil d'administration (le « Conseil ») est fondée sur des principes de transparence, de conformité et de responsabilité sociale, et tient compte des différents intérêts de toutes nos parties prenantes. La Société exerçant des activités au Canada par l'intermédiaire de ses filiales et étant domiciliée en Australie, elle s'engage à respecter les lois fiscales applicables dans chaque territoire tout en ayant une incidence économique positive pour les collectivités où elle exerce ses activités.

Principe directeur

Notre principale responsabilité en matière de fiscalité est de veiller à respecter la législation pertinente et les obligations de conformité prévues par la loi, et à appliquer nos politiques et normes internes. Dans les limites établies par ces exigences, et sous réserve des principes énoncés dans la présente politique, nous gérons nos affaires fiscales de façon proactive.

En alignant notre conduite sur les principes clés suivants, nous nous engageons à maintenir des normes élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de durabilité dans nos pratiques fiscales :

- Transparence dans nos pratiques en matière de communication de l'information : Nous nous engageons à communiquer de façon transparente toute information pertinente sur notre situation fiscale conformément aux exigences réglementaires auxquelles nous sommes assujettis.
- Conformité à la réglementation : Nous respectons l'ensemble des lois et des règlements fiscaux applicables qui régissent nos activités.
- Responsabilité sociale : Nous reconnaissons l'importance de notre contribution par l'entremise des impôts et des redevances que nous payons, ce qui fournit un soutien aux divers ordres de gouvernement.
- Engagement à l'égard du développement durable : Nous cherchons à réduire au minimum notre impact environnemental tout en maximisant les avantages économiques et sociaux pour toutes nos parties prenantes.

Engagements et stratégie en matière de fiscalité

Notre politique fiscale réaffirme notre engagement à respecter les lois et les règlements fiscaux dans les territoires où nous exerçons nos activités, à nous acquitter de nos obligations fiscales ainsi qu'à agir de façon transparente et éthique et dans un esprit de collaboration.



Champion et toutes ses filiales prendront toutes les mesures nécessaires pour respecter leurs obligations fiscales au Québec, au Canada et en Australie. En tant qu'entité assujettie à la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (la « LMTSE ») du Canada et à la *Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière* du Québec, la Société déclare certains types de paiements effectués aux divers ordres de gouvernement chaque année, conformément aux lois auxquelles elle est assujettie.

Engagements de conformité :

La Société s'engage à respecter à la fois l'esprit et la lettre des lois et des règlements fiscaux dans les pays où elle exerce ou pourrait exercer ses activités, notamment en collaborant activement avec les autorités fiscales afin d'assurer une conformité et une transparence complètes dans nos activités.

Engagement contre les pratiques d'évasion fiscale :

Nous nous engageons à ne pas transférer la valeur créée vers des territoires où les taux d'imposition sont peu élevés. Cela permet à Champion de contribuer équitablement aux économies des pays où elle exerce ses activités, conformément aux principes de responsabilité sociale des entreprises. Nous nous engageons à ne pas avoir recours à des structures fiscales dépourvues de substance commerciale et à éviter toute planification fiscale agressive.

Gouvernance

Au sein de Champion, le comité d'audit (le « Comité ») est responsable de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'examen de la politique fiscale de la Société, en vue d'assurer des pratiques de gouvernance solides et de maintenir une surveillance adéquate des pratiques fiscales de la Société (entre autres responsabilités). Le Comité est chargé de mettre en œuvre la présente politique et d'en surveiller l'application ainsi que de donner des avis au Conseil sur toute question importante, en plus des rapports périodiques fournis au Conseil.

Le Conseil examine et approuve chaque année la politique fiscale de la Société afin de veiller à ce qu'elle soit pertinente et conforme aux objectifs et aux valeurs de la Société, et qu'elle s'adapte à l'évolution de la réglementation et des exigences législatives dans les territoires où la Société exerce ses activités.

Le Comité examine les principales questions fiscales ainsi que d'autres facteurs de risque importants, ce qui démontre l'intégration de notre approche fiscale dans notre stratégie d'affaires globale.

La conformité au cadre de gouvernance et de contrôle fiscal est évaluée régulièrement par le Comité, qui examine annuellement nos contrôles afin d'en vérifier l'efficacité et la conformité aux normes et aux règlements en vigueur.



Signalement des préoccupations

Pour signaler toute situation réelle ou potentielle de non-conformité à la présente politique, veuillez consulter la procédure prévue dans la Politique en matière de dénonciation de la Société.

Examen et approbation par le Conseil

Le Conseil examine la présente politique sur une base annuelle. Il a approuvé la version courante de la présente politique le 29 janvier 2025 (Montréal) / 30 janvier 2025 (Sydney).

